

Approbation des tarifs spéciaux NumériSup

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 12 mai 2026**

Délibération 2026/05/CFVU – 78

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les tarifs spéciaux NumériSup.

Toulouse, le 12 mai 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0

POLITIQUE TARIFAIRE V2

Document transmis aux universités partenaires du consortium pour approbation dans les instances

Suite à l'approbation par le Comité stratégique du consortium le 22/04/2026

Avril 2026

1. PARCOURS DE FORMATION

Le dispositif NumériSup vise à accompagner les stagiaires dans l'acquisition de compétences numériques correspondant aux niveaux avancés du référentiel Pix (niveaux 5 et 6), couvrant notamment la gestion de projet numérique, la cybersécurité, la collaboration en ligne, l'analyse de données et les compétences transversales associées.

Afin de répondre à la diversité des besoins et des contraintes des apprenants et des organisations, l'offre est désormais structurée en deux parcours distincts :

Parcours intensif

Ce parcours propose un accompagnement renforcé, incluant un suivi pédagogique, des temps d'interaction avec des tuteurs ou experts, ainsi qu'un encadrement structuré favorisant la réussite et l'engagement dans la durée.

Parcours autonome

Ce parcours repose sur une logique d'apprentissage en autonomie, permettant aux apprenants de progresser à leur rythme, avec un accès aux contenus pédagogiques et aux ressources nécessaires, sans accompagnement renforcé.

En complément, l'offre est également accessible de manière modulaire, permettant l'achat de modules de formation à l'unité, ainsi que le passage de la certification indépendamment du suivi d'un parcours complet.

Le dispositif s'adresse principalement à :

- des salariés en poste souhaitant développer ou certifier leurs compétences numériques ;
- des agents publics dans le cadre de plans de formation ;
- des demandeurs d'emploi en reconversion ou en montée en compétences ;
- des organisations publiques ou privées souhaitant former leurs équipes.



2. PRIX DE VENTE

L'ensemble des tarifs indiqués ci-dessous s'entendent nets de taxes.

2.1 Parcours complets

Parcours intensif : 1 900 €

Inclut l'ensemble des contenus de formation, l'accompagnement pédagogique renforcé et le passage de la certification Pix.

Parcours autonome : 1 200 €

Inclut l'accès aux contenus de formation en autonomie ainsi que le passage de la certification Pix.

2.2 Modules à l'unité

Prix unitaire d'un module : 190 €

L'achat de modules permet une montée en compétences ciblée. Les modules peuvent être suivis indépendamment d'un parcours complet.

2.3 Certification seule

Passage de la certification Pix : 60 €

Ce tarif s'applique aux candidats souhaitant uniquement se présenter à la certification, sans suivre un parcours complet ou des modules.

3. REDUCTIONS ACCORDEES AUX ENTREPRISES

Les conditions de réduction sont inchangées et s'appliquent à l'ensemble des dispositifs (parcours intensif, parcours autonome, modules, certification seule) :

- 5 % de réduction à partir de 5 stagiaires inscrits d'une même entreprise ;
- 10 % de réduction à partir de 10 stagiaires inscrits d'une même entreprise.

Ces réductions s'appliquent sur le prix public de vente.

4. PRINCIPES GENERAUX

- La politique tarifaire vise à garantir un équilibre entre accessibilité des formations et soutenabilité économique du dispositif.
- Elle permet une flexibilité d'accès via une offre modulaire et progressive.
- Elle favorise le développement d'une offre nationale cohérente, lisible et compétitive sur le marché de la formation professionnelle.